

ECOLE DE LOSSY



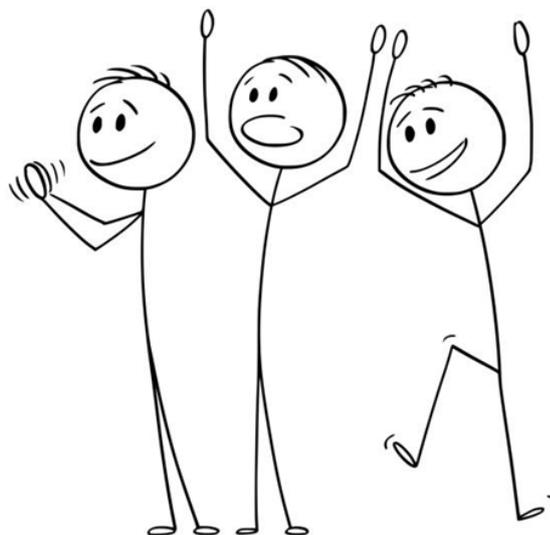
2025-2026

Bulletin d'informations

Index

2025-2026

Introduction	3
Répartition des classes	4
Contacts scolaires et divers	5
Calendrier scolaire	6
Autres dates à retenir	7
Horaires	8
Fonctionnement scolaire	9
Outils numériques pour les classes	10
Klapp	11
Mesures d'aide et de soutien	12
Principales interventions en classe	13-14
Les poux : comment s'en débarrasser	15-16
Règles et directives scolaires	17
Transports scolaires	18-20
Chemin de l'école	21
Pedibus	22-23
Absences	24-25
Accueil extrascolaires AES	26
Conseil des parents	27
Informations diverses	28



Introduction

2025-2026

Chers Parents,

Afin de préparer au mieux la prochaine rentrée scolaire et que vous puissiez, ainsi que vos enfants, vivre une année sereine, nous vous invitons à lire attentivement ce bulletin d'école qui réunit toutes les informations utiles relatives à l'école primaire, de la 1^{ère} à la 8^{ème} HarmoS.

Ce document vous permettra d'avoir toujours sous la main les réponses à vos questions.

Toute autre information importante vous sera communiquée en temps voulu par l'enseignant de votre enfant ou par la commune.

Nous vous suggérons également de consulter régulièrement le site internet de La Sonnaz. C'est un excellent moyen de rester informé des dernières actualités, des activités proposées et de toute autre information qui pourrait vous être utile.

 www.lasonnaz.ch

Nous nous réjouissons de débiter cette nouvelle année scolaire avec vos enfants et nous vous souhaitons à toutes et tous un très bel été!

L'équipe enseignante



Répartition des classes

2025-2026

Classe	Nombres d'élèves	Enseignants
1H-2H F	13 garçons 8 filles	Johanna Bapst Valentine Egger
1H-2H G	12 garçons 8 filles	Sabine Hough
3H C	4 garçons 7 filles	Karine Fertig Laurence Barras Piller
4H C	9 garçons 8 filles	Magalie Barras Pythoud Elisabeth Couselo
5H D	12 garçons 9 filles	Sarah Baechtold Roxane Pacchiana
6H C	11 garçons 9 filles	Claire Knobel Cristina Nieto
7H C	9 garçons 11 filles	Frédéric Berset Lenka Overney
8H C	7 garçons 7 filles	Cristina Nieto Martine Rolle Chatton



Contacts scolaires et divers

2025-2026

Directrice : Mme Christine Monpays	☎ 026/460 68 41 ✉ direction.ep.granges-paccot@edufr.ch
--	--

Inspectrice scolaire Carole Angéloz ☎ 026 305 73 80 ✉ inspectorat.scolaire@fr.ch	Conseiller communal Jean-Daniel Guisolan ☎ 079 244 00 48 ✉ jean-daniel.guisolan@lasonnaz.ch
Responsable des transports Jean-Daniel Guisolan ☎ 079 244 00 48 ✉ jean-daniel.guisolan@lasonnaz.ch	Accueil extrascolaire (AES) Pamela Cao ☎ 076 520 17 82 ✉ aes@lasonnaz.ch
Cheffe de bâtiment Magalie Barras-Pythoud ☎ 079 441 38 74 ✉ magalie.barras@edufr.ch	Salle des maîtres ☎ 026 460 68 41

Services auxiliaires—FLOS CARMELI

Logopédie
Clélia Beffa
Présence : mardi et jeudi

☎ 026/476 06 61
✉ clelia.beffa@edufr.ch

Psychologie
Adeline Chassot
Présence : mercredi

☎ 026/476 06 61
✉ adeline.chassot@edufr.ch

Psychomotricité
Chantal Villet
Présence : Ecole du Jura

☎ 026/352 92 54
✉ chantal.villet@edufr.ch

Autres numéros

Conciergerie de l'école
Yvan et Claudine Mauroux
☎ 026 475 41 35

Administration communale
Secrétariat des écoles
☎ 026 475 23 53
✉ secretariat@lasonnaz.ch

Calendrier scolaire

2025-2026

Août					
Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29

Septembre					
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	

Octobre					
Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	31

Novembre					
Lu	3	10	17	24	
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	

Décembre					
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	31
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	

Janvier					
Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30

Février					
Lu	2	9	16	23	
Ma	3	10	17	24	
Me	4	11	18	25	
Je	5	12	19	26	
Ve	6	13	20	27	

Mars					
Lu	2	9	16	23	30
Ma	3	10	17	24	31
Me	4	11	18	25	
Je	5	12	19	26	
Ve	6	13	20	27	

Avril					
Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	

Mai					
Lu		4	11	18	25
Ma		5	12	19	26
Me		6	13	20	27
Je		7	14	21	28
Ve	1	8	15	22	29

Juin					
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	

Juillet					
Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	31

28.08.2025	Début de l'année scolaire	13.10.2025	Vacances d'automne
08.12.2025	Immaculé Conception	22.12.2025	Vacances de Noël
16.02.2026	Vacances de Carnaval	03.04.2026	Vacances de Pâques
01.05.2026	1er Mai	14.05.2026	Ascension
15.05.2026	Pont de l'Ascension	25.05.2026	Lundi de Pentecôte
04.06.2026	Fête-Dieu	05.06.2026	Pont de la Fête-Dieu
10.07.2026	Dernier jour de classe		

Autres dates à retenir

2025-2026

Nous vous invitons d'ores et déjà à agender quelques dates en lien avec nos traditionnelles activités.

Cette année, les élèves auront à cœur de mettre également sur pied de nouveaux projets.



14.11.2025

Les Boutiques d'automne

de 17h00 à 20h00

21.11.2025

Loto de l'école

dès 20h00



12-16.01.2026

Camp de ski

(5H à 8H)

27.05-12.06.2026

Cirque à l'école



Horaires

2025-2026



Classes primaires et enfantines

Matin	Lundi à vendredi	08h15 à 11h55 Sonnerie à 08h10
Après-midi	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	13h50 à 15h30 Sonnerie à 13h45
	Mercredi après-midi	Congé

Elèves de 3H	: ont congé le mardi matin	
Elèves de 4H	: ont congé le mardi ou jeudi après-midi	

Jours de présence pour les classes enfantines

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	1-2H	2H	1H	1-2H	2H
Après-midi	2H	1H	Congé	2H	2H

Outils numériques pour les classes

2025-2026



Les livres et cahiers des élèves sont à disposition sur le site :

 www.frischool.ch

Les élèves peuvent se connecter avec leur compte office ou avec les codes transmis par les enseignants.



Dès la 5H, les élèves reçoivent un passeport informatique accompagnés de quelques cours en éducation numérique.

Les applications suivantes sont proposées:

- Outlook
- Teams
- OneDrive

Ces applications sont introduites de manière progressive depuis la 5H.

Le compte office de l'élève est réservé à une utilisation scolaire.

Application KLAPP

2025-2026



Communiquer avec l'école

Klapp est une solution de communication spécialement conçue pour le secteur de l'éducation. Elle simplifie la communication entre les enseignants, les parents et les élèves et permet de gérer les informations importantes telles que les messages, le calendrier et les absences de manière centralisée.

En utilisant Klapp, vous bénéficiez de nombreux avantages tels que le gain de temps, une efficacité accrue et la sécurité des données

Nous utilisons pour tout l'établissement l'application **Klapp** pour les échanges d'informations entre parents et enseignants.

Aujourd'hui vs. **Klapp**

Multitude de moyens de communication → Un seul endroit pour toute la communication entre l'école et les parents!

Mesures d'aide et de soutien

2025-2026

Le travail social en milieu scolaire (TSS)

Les TSS se situent à l'intersection entre l'école, l'élève et sa famille. Ils et elles soutiennent l'école dans la détection précoce, la prise en charge et le traitement de problèmes sociaux ou de problèmes de comportement qui mettent en péril l'intégration scolaire des élèves et péjorent le climat scolaire, dont les conditions d'enseignement.

Les TSS soutiennent le corps enseignant et les parents dans leur mandat éducatif.

Ils et elles mettent en place des mesures préventives et prennent en charge les situations sociales problématiques des élèves le plus tôt possible.

Pour les élèves, ce service est facile et libre d'accès, sans avoir besoin au préalable de l'accord des parents.

Les TSS permettent aux élèves de développer des compétences de gestion, de résolution de conflits et de résolution de problèmes.

Intervenant pour notre école : M. Denis Freléchoz

La compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un spécialiste reconnu par la DFAC (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant :

https://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm

Logopédie, Psychologie, Psychomotricité (SLPP)

Les SLPP sont à disposition des élèves au sein de l'école régulière. La demande doit être réalisée par les parents par le biais du formulaire 124.

Dans une logique de collaboration entre les professionnels, des thérapeutes peuvent être amenés à intervenir ponctuellement au sein des classes au cours de l'année scolaire.

Il s'agit d'actions ciblées, pour soutenir le cadre pédagogique de manière générale, sans référence directe à un élève en particulier.

Principales interventions en classe

2025-2026

Diverses interventions jalonnent la vie des classes durant cette année-scolaire, comme celles mentionnées ci-dessous.

D'autres rencontres peuvent être ponctuellement organisées, en fonction des besoins et des directives.

La brigade des mineurs



Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.

Santé sexuelle

L'éducation sexuelle aide l'enfant à s'épanouir dans sa globalité, en utilisant toutes ses facultés intellectuelles, physiques, émotives et mentales, lui permettant ainsi de grandir et de se développer d'une manière positive et harmonieuse.

La sexualité est importante car elle fait partie de la vie humaine dès la naissance et favorise un équilibre. Dans le canton de Fribourg, les cours d'éducation à la santé sexuelle et de prévention des abus sont donnés, par les spécialistes du Centre fribourgeois de santé sexuelle (CFSS),

Les rencontres ont lieu avec les élèves de **2^{ème}, 6^{ème} et 8^{ème} HarmoS**.



Principales interventions en classe

2025-2026

Soins dentaires

Chaque année scolaire, la cabine dentaire est présente dans notre cercle scolaire, pour effectuer un contrôle dentaire des élèves.

Ce contrôle est obligatoire, excepté pour les élèves présentant une attestation d'un dentiste privé déclarant contrôler régulièrement l'enfant. Les parents seront avisés en temps et en heure par le corps enseignant de la venue de la cabine dentaire.

Si l'enfant a besoin de soins suite au contrôle dentaire, les parents pourront faire le choix de se diriger vers un dentiste privé ou continuer les traitements auprès de la clinique dentaire scolaire à Fribourg.

Selon le règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires, les parents ont la possibilité de solliciter une subvention communale pour les soins dentaires de leurs enfants. Le barème et le règlement sont disponibles sur le site internet de la commune.

 www.lasonnaz.ch



Prophylaxie dentaire

Chaque année, le service de prophylaxie dentaire passe dans toutes les classes pour faire de la prévention, éviter les maladies des dents et des gencives.

L'objectif principal est d'apprendre aux enfants à maintenir une bonne santé bucco-dentaire et de prévenir l'apparition de caries, gingivite ou parodontite.



Bilan de santé obligatoire

Avant le début de leur scolarisation, les enfants doivent faire un bilan préscolaire auprès d'un pédiatre ou d'un médecin de famille. Ce contrôle a pour but de veiller à la bonne santé de votre enfant et d'exclure d'éventuels troubles qui pourraient perturber sa scolarité.

La commune se charge d'adresser aux parents toutes les informations nécessaires et le formulaire qui doit être complété par le pédiatre ou le médecin.

Les poux : comment s'en débarrasser

2025-2026

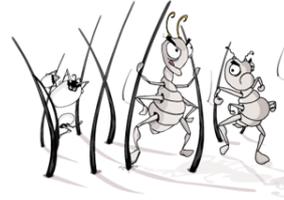
Les poux sont des insectes minuscules, de couleur grise. Ils s'accrochent aux cheveux et se nourrissent de sang humain.

Quand penser aux poux ?

- Lorsqu'il y a des poux dans l'entourage (à l'école, à la crèche, dans la famille, chez les amis, etc.).
- En cas de démangeaison de la tête.
- En présence des œufs (lentes) à la base des cheveux. Les lentes ressemblent à des pellicules. Elles sont difficiles à enlever.

Le saviez-vous ?

Les poux aiment autant les cheveux propres que les sales et se transmettent par contact direct de tête à tête. Hors du cuir chevelu, ils meurent en 48 heures.



Comment les rechercher et les éliminer ?



Mouiller les cheveux.



Appliquer généreusement un produit démêlant.



Démêlez les cheveux à l'aide de votre peigne habituel.



Passez le peigne anti-poux dans les cheveux : partez de la base des cheveux et peignez-les jusqu'à leur pointe, mèche par mèche.



Entre chaque passage, essuyez le peigne sur un papier ménage pour y déposer les éventuels poux et lentes.



Rincez bien les cheveux.

Les poux : comment s'en débarrasser

2025-2026

En présence de poux?

Répétez l'opération 2 à 3 fois par semaine durant 1 mois.

Vous avez trouvé des lentes ?

- ① Recherchez les poux encore 2 fois dans la semaine.
- ② Restez vigilant, car des poux peuvent encore apparaître.

Vous n'avez rien trouvé?

Répétez ce contrôle dans une semaine.

Vous avez trouvé des poux?

- ① Informez l'école ou la crèche de votre enfant.
- ② Le même jour : contrôlez tous les membres de la famille et ceux qui ont des poux.
- ③ Utilisez des brosses à cheveux différentes pour chaque membre de la famille.

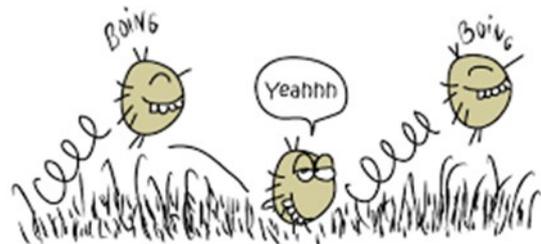
+ INFO

En cas de poux, il n'est pas nécessaire de nettoyer la literie, les vêtements, les peluches, etc.

Que faire en cas d'échec?

1. Si, malgré ces mesures, les poux n'ont pas disparu, achetez en pharmacie un produit contenant du diméthylène qui étouffe les poux. En général, 2 à 3 applications sont nécessaires (au 1er, 8ème et 15ème jour). Il n'y a pas de traitement préventif.

2. Si le produit n'est pas efficace, demandez au pédiatre ou au médecin quel autre traitement anti-poux peut être nécessaire.



Règles et directives scolaires

2025-2026

Surveillance

Les élèves sont sous la surveillance des enseignants dix minutes avant et dix minutes après les cours. En dehors de ce temps, il n'y a pas de surveillance ! Il est donc recommandé de ne pas faire venir votre enfant trop tôt à l'école.

Photos, vidéos

Lors d'activités spéciales, les élèves seront peut-être pris en photo ou filmés. Si vous ne souhaitez pas que votre enfant figure sur les clichés, merci de le communiquer par le biais du document « information élève-famille » qui vous sera envoyé avec la lettre de rentrée.

Matériel interdit

Les objets suivants sont interdits dans le cadre de l'école : **Natel, Ipad, Ipod, Appareil photos, rollers...**

Ces objets seront confisqués et pourront être récupérés par la parents, chez la Directrice, à l'école de Chavully, après l'école.

Selon les recommandations de la Police cantonale, il est fortement déconseillé d'amener des trottinettes à l'école.

Il est également préférable de ne pas apporter de jouets.



Les élèves se respectent mutuellement.

Ils sont polis avec les enseignants et les adultes fréquentant le bâtiment scolaire. Ils se tiennent tranquilles lors des déplacements scolaires.

Transports scolaires

2025-2026

Les principes de base

Selon le règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS), les élèves ont droit à un transport gratuit s'ils doivent parcourir, pour se rendre à l'école, une distance d'au moins 2,5 kilomètres lorsqu'ils sont à l'école primaire et 4 kilomètres lorsqu'ils fréquentent le Cycle d'orientation.

Si le chemin du domicile à l'école est particulièrement dangereux, un transport doit également être organisé pour les élèves en scolarité obligatoire.

À La Sonnaz, les transports sont effectués au moyen de deux bus scolaires. La société Taxis-Services effectue les transports nécessitant plus de 24 élèves.

Les parents sont responsables des trajets de leur enfant entre le domicile et l'école ou, s'il y a un transport de prévu, entre le domicile et le lieu de prise en charge de l'enfant (arrêt de bus par exemple).

Comportement à adopter à l'arrêt de bus



1. L'élève se rend à l'arrêt du bus au maximum 5 minutes avant le passage du bus scolaire.
2. L'élève attend sagement l'arrivée du bus. Il ne bouscule pas ses camarades, car ils pourraient tomber sur la route.
3. L'élève ne laisse pas traîner au sol, son sac d'école ou tout autre objet qui pourrait faire chuter un camarade.

Il est recommandé que les jeunes enfants (moins de 6 ans) soit accompagné d'un adulte.

Charte relative aux transports

Au début de chaque année scolaire, la commune fait parvenir aux parents une charte des transports scolaires qui indique les règles de bonnes conduites.

Les parents et l'enfant doivent prendre connaissance du document, le signer et le retourner au bureau communal pour accord.



Toute acte de vandalisme ou de détérioration de matériel commis par un élève à l'intérieur d'un bus scolaire sera signalé à l'autorité communale qui prendra les mesures qui s'imposeront. Les éventuelles réparations seront à la charge des parents.

Toute élève qui transgresse les règles risque l'exclusion du bus scolaire, ordonnée par la commune et ce jusqu'à nouvel avis.

Transports scolaires

2025-2026

Transports scolaires – Commune de La Sonnaz

Année scolaire 2025/2026



Informations préalables :

- Nous remercions les enfants d'être présents à l'heure, voire quelques minutes avant l'heure de passage du bus.
- Les chauffeurs de bus attendent jusqu'à l'heure prévue, mais ne peuvent en aucun cas aller au-delà de l'horaire indiqué.

TRANSPORT SUR LE SECTEUR DE LOSSY ET LA CORBAZ

La Corbaz (ancien magasin): Seuls les élèves **1H à 2H** bénéficient des transports.

La Corbaz (Ch. des Lilas) : Seuls les élèves **1H à 5H** bénéficient des transports.

Tous les autres élèves (6H à 8H) vont à l'école à pied.

Haut de la Corbaz : Tous les élèves bénéficient des transports avec un arrêt à la chapelle.

Lossy : Seuls les élèves **1H à 5H** bénéficient des transports, sauf pour l'arrêt du Sarrazin (haut de Lossy). Tous les autres élèves (6H à 8H) vont à l'école à pied.

	Matin	Midi	Après-midi	Retour après-midi
Départ de l'école	7h53	12h00	13h28	15h35
Arrêt Lossy (Immeuble Barras)	7h55	12h02	13h30	15h37
Arrêt Lossy (Sarrazin)	7h58	12h05	13h33	15h40
Arrêt La Corbaz (Chapelle)	8h03	12h10	13h38	15h45
Arrêt La Corbaz (Ancien magasin)	8h05	12h16	13h40	15h51
Arrêt La Corbaz (Ch. des Lilas)	8h07	12h18	13h42	15h53
Ecole	8h10	12h20	13h45	15h55

Chemin de l'école

2025-2026

TRANSPORT SECTEUR CORMAGENS

En direction de l'école

	Matin	Après-midi
Arrêt Cormagens (Rte du Château)	7h57	13h36
Arrêt Cormagens (immeuble)	7h59	13h38
Arrêt Formangueires (ferme Julmy)	8h02	13h41
Arrivée à l'école	8h06	13h45

En direction de Cormagens

	Midi	Retour Après-midi
Départ de l'école	12h00	15h35
Arrêt Formangueires (ferme Julmy)	12h04	15h39
Arrêt Cormagens (immeuble)	12h10	15h45
Arrêt Cormagens (Rte du Château)	12h12	15h47

TRANSPORT VERS GRANGES-PACCOT

LUNDI MERCREDI ET JEUDI MATIN

En direction de Granges-Paccot

Retour vers Cormagens

	Matin		Retour
Arrêt Cormagens (Immeuble)	7h42	Ecole de Chavully à Granges-Paccot	11h35
Ecole de Chavully à Granges-Paccot	7h50	Arrêt Cormagens (Immeuble)	11h43

MARDI APRÈS-MIDI

En direction de Granges-Paccot

Retour vers Cormagens et Lossy

	Aller		Retour
Formangueires	13h00		
Arrêt Cormagens (Immeuble)	13h07	Ecole de Chavully à Granges-Paccot	15h05
Ecole de Chavully à Granges-Paccot	13h15	Arrêt Cormagens (Immeuble)	15h12
		Ecole de Lossy	15h19

Chemin de l'école

2025-2026

Déplacement à vélos

Il est recommandé que seuls les élèves ayant suivi l'instruction donnée par la police sur la circulation (6H) peuvent se rendre à l'école en vélo. Le trajet, jusqu'à l'école, est sous la responsabilité des parents.

Durant les heures d'écoles, les vélos sont correctement rangés, aux endroit prévus à cet effet.

En cas de vol ou de dégât, la commune et l'école ne sont aucunement responsable.



Autres moyens de déplacement

Les trottinettes, les planches à roulettes sont considérées comme des jouets et non comme des moyens de déplacement. Sur la voie publique, leur utilisation peut s'avérer dangereuse.

Pour des raisons évidentes de sécurité, nous encourageons les parents à refuser l'utilisation de ces jeux sur le trajet de l'école. Dans l'éventualité où des élèves viendraient l'école en utilisant ces engins, leur usage dans l'enceinte du complexe scolaire est strictement interdite.

En voiture

Il est fortement déconseillé par le service de prévention et de sécurité routière de conduire les enfants à l'école ou à l'arrêt de bus en voiture. Le trafic à proximité de ces lieux est un danger pour votre enfants et ses camarades.

Si un trajet en voiture est nécessaire, veuillez utiliser les places de stationnement du parking de la nouvelle école.

Pour éviter tout danger, veuillez déposer votre enfant et repartir immédiatement, afin d'éviter des embouteillages et des stationnements inutiles.



Pédibus

2025-2026



À PIED, À L'ÉCOLE, PAR TOUS LES TEMPS

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte. Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus est une invention qui change la vie !

Comme un vrai bus, le Pedibus respecte un horaire, suit un itinéraire et a ses propres conducteurs. Seule différence : il s'agit d'un bus à pied, organisé et géré par les parents.

C'est facile, deux familles suffisent pour démarrer une ligne Pedibus. Les coordinations cantonales vous aident dans toutes les étapes. Elles vous fournissent des conseils et le matériel de sécurité nécessaire.

- **L'itinéraire** est déterminé par les parents conduisant le Pedibus à tour de rôle. Chaque arrêt est signalé par un panneau.
- **L'horaire** est choisi par les parents utilisateurs, en fonction de leurs besoins et de ceux des enfants.
- **Le conducteur** est généralement un parent. Chaque parent qui inscrit son enfant dans le Pedibus s'inscrit également pour le « conduire », une à deux fois par semaine selon les besoins. Cependant, les grands-parents, maman de jour, nounou, aîné du quartier sont autant d'adultes pouvant s'engager comme conducteurs dans le Pedibus, avec l'accord des autres parents de la ligne.

Les avantages



Le Pédibus permet de diminuer le trafic aux abords de l'école



Les élèves sont en sécurité sur le trajet de l'école, étant pris en charge par des adultes



Se rendre à l'école à pied est bon pour la santé de l'enfant, en raison de l'activité physique



Une ligne Pedibus permet de créer les liens entre enfants, parents et autres accompagnants

JOURNÉE INTERNATIONALE À PIED À L'ÉCOLE

À PIED,
SANS SE
PRESSER

19.09
2025



Évitons la précipitation qui nous fait prendre des risques. Choisissons le chemin le plus sûr, même si ce n'est pas le plus rapide. **Le 19 septembre** et tous les autres jours : on va à l'école à pied, sans se presser !

Absences

2025-2026

Absences pour maladie

Toute maladie ou absence de votre enfant doit être annoncée **AVANT** le début de la classe.

Pour les maladies de plus de 5 jours, un certificat médical signé du médecin de votre enfant est exigé.

Pour des raisons de sécurité, si un enfant vient à manquer à l'appel au début de la classe sans que l'enseignant n'ait été averti, les démarches suivantes sont entreprises :

- ① L'enseignant appellera les personnes à contacter en cas d'urgence.
- ② Si les appels n'aboutissent pas, la commune puis la police sera avertie. Dans ce cas, les frais occasionnés par le déplacement de la police seront à charge des parents.



Rendez-vous médicaux

Lors de différents rendez-vous médicaux (dentiste, médecin), les parents informent l'enseignant de leur enfant, 2 à 3 jours avant l'absence de l'élève, directement sur l'application KLAPP.

Si un élève est dans l'incapacité de suivre son cours de piscine, de gymnastique ou autres activités organisées par le corps enseignant, il devra présenter une excuse écrite de ses parents ou une dispense du médecin.

Demande de congé spécial

Des demandes de congé peuvent être accordées pour de justes motifs, pour faire face à des événements ou des déplacements imprévisibles, en raison de circonstances exceptionnelles et d'une certaine gravité ou importance (par exemple événements familiaux très importants, fêtes religieuses, deuils).

Toute demande de congé pour convenance personnelle, les loisirs, les voyages ou les prolongation de vacances n'est en aucun cas un motif justifié. **Ces demandes seront rejetées.**

Un formulaire officiel se trouve sur le site de l'Etat, en voici le lien :

 <https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/scolarité-obligatoire/demande-de-conge>

Le document est également disponible sur le site de la commune :

 www.lasonnaz.ch

Il doit être complété et retourné à la directrice, au moins 2 semaines avant le congé souhaité.

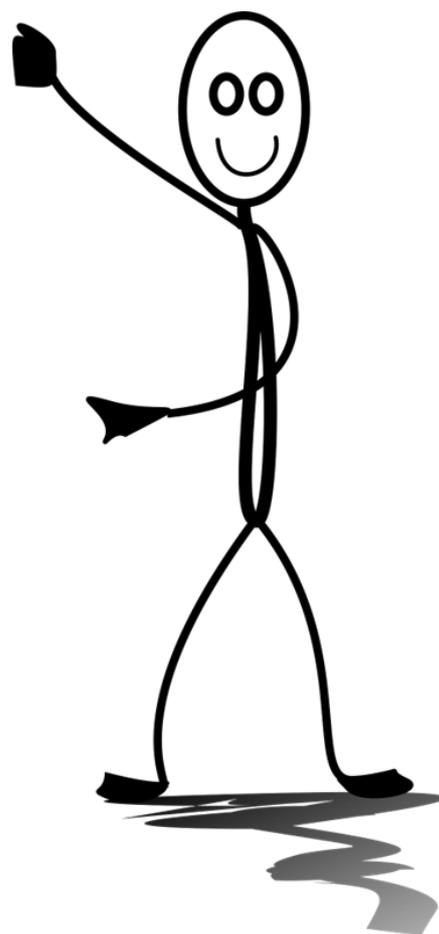
Absences

2025-2026

Jour « Joker »

Dès le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant 4 demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker ») sans présenter de motif sous réserve des conditions suivantes inscrites dans le nouvel article du Règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS, art. 36 a) :

- Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.
- En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris.
- Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.
- En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.
- **Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance en utilisant le formulaire sur Klapp.**
- Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi de programmes. À la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.



Durant l'année scolaire 2025-2026, il ne sera pas autorisé de prendre les jours joker :

- 1) durant le camp de ski pour les 5H à 8H, du 12 au 16 janvier 2026
- 2) durant les semaines du cirque du 27 mai au 2 juin et du 8 juin au 12 juin 2026

Accueil extrascolaire

2025-2026

Le nouvel accueil extrascolaire ouvrira ses portes à Lossy le 28 août 2026.

Le service d'accueil extrascolaire est organisé à Lossy. Il est ouvert à tous les enfants des classes de 1^{ère} à la 8^{ème} HarmoS de la commune de La Sonnaz.

Cette structure a pour mission d'accueillir et encadrer les enfants en dehors des heures de classe, de leur permettre de prendre des repas équilibrés à midi et de favoriser également leur développement avec des activités adaptés à leur âge.

Les enfants sont confiés à une équipe éducative, supervisée par la responsable de l'AES, Mme Pamela CAO.

Des inscriptions en cours d'année sont toujours possibles, dans la mesure des places disponibles.

L'accueil extrascolaire (AES) n'est pas ouvert durant les vacances scolaires.

Toutefois, durant ces périodes, les parents peuvent inscrire leur enfants à l'accueil de Granges-Paccot directement.



Plan des unités d'accueil ouvertes

Unités ouvertes

Unités fermées F

Unité	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h00-08h10					
08h10-11h55	F		F	F	F
11h55-13h45			F		
13h45-15h30		F	F		F
15h30-18h00			F		

Contacts



Accueil extrascolaire (AES) de Lossy

☎ 076 520 17 82

✉ aes@lasonnaz.ch

Accueil extrascolaire (AES) de Granges-Paccot

☎ 026 460 68 80

✉ aes@granges-paccot.ch

Informations diverses

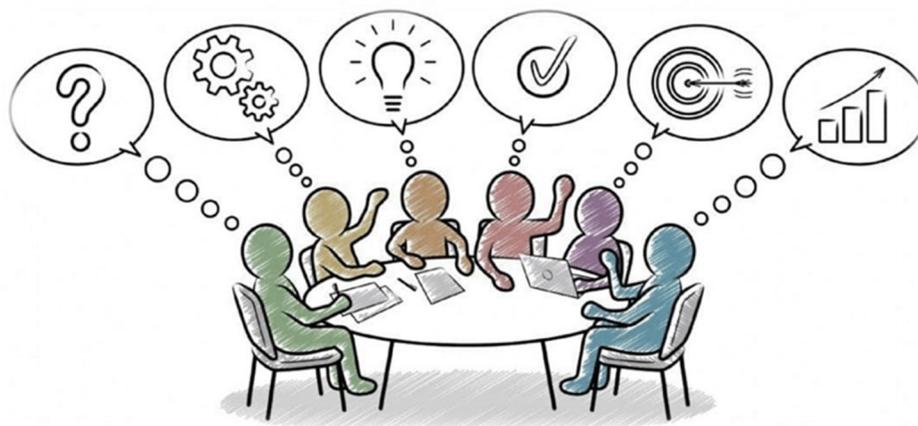
2025-2026

Au sens de la loi sur l'enseignement obligatoire dans le canton de Fribourg, le conseil de parents est une institution représentative des parents des élèves scolarisés dans un établissement scolaire. Il a pour mission de représenter les intérêts des parents auprès de l'établissement scolaire et de la commune.

Le conseil de parents est composé de parents d'élèves et se réunit au minimum 2 fois par année.

Les missions du conseil de parents sont les suivantes :

- **Représenter les intérêts des parents** auprès de l'établissement scolaire et de la commune. Le conseil de parents est consulté sur les projets et décisions importants concernant l'école. Il peut également formuler des propositions et des recommandations.
- **Promouvoir la collaboration entre les parents, les enseignants et les autres acteurs de l'école.** Le conseil de parents peut organiser des activités et des événements pour favoriser la rencontre et le dialogue entre les parents et les enseignants.
- **Informé les parents sur la vie scolaire.** Le conseil de parents peut organiser des réunions d'information ou des conférences pour informer les parents sur les différents aspects de la vie scolaire.



Le conseil de parents est un organe important de la participation des parents à la vie scolaire. Il joue un rôle important dans la représentation des intérêts des parents et dans la promotion de la collaboration entre les parents, les enseignants et les autres acteurs de l'école. **Il n'a cependant aucun pouvoir décisionnel.**

Informations diverses

2025-2026

Médicaments

Selon les directives du Service de l'enseignement, il n'est plus possible de donner des médicaments durant le temps de classe.

En cas de maladie spécifique, veuillez fournir les médicaments nécessaires à l'enseignant de votre enfant.



Objets trouvés

Tous les objets perdus ou oubliés durant l'année seront déposés à l'entrée de l'ancien bâtiment.



Accès à l'école

Le périmètre de l'école, à savoir les bâtiments scolaires et cours de récréation, relèvent de la sphère communale. Il est réservé au corps enseignant, aux élèves ainsi qu'au personnel de la commune.

